



MASSAGUEL

Informations municipales

LE MOT DU MAIRE

L'agenda de la commune

SEPTEMBRE

3 septembre à
18h30

>> Conseil
municipal

La crise du Covid 19 nous a montré la chance que nous avons de vivre ici, à Massaguel. Loin des densités inquiétantes des grandes villes, dans une zone qui plus est assez peu touchée par le virus, la plupart d'entre nous a pu vivre moins durement le confinement.

Malgré tout, nombreux sont ceux qui attendent avec impatience la reprise de leur activité favorite, les rencontres avec les membres du club, de l'association, les auberges espagnoles, les manifestations qui, au fil des jours, ont toujours poussé les Massaguéolois à se rencontrer, à échanger, à partager des moments ensemble.

Comment va se passer la rentrée, nul ne le sait précisément à cette heure : les informations sont nombreuses, difficiles à interpréter, souvent anxiogènes...

La municipalité, comme elle l'a déjà fait au plus fort de la crise, a organisé la rentrée scolaire selon différents scénarios.

19 septembre à
10h30

>> Réunion
publique

Le Covid ne nous a pas permis de présenter la nouvelle équipe municipale à l'ensemble des habitants après les élections. Si les conditions sanitaires le permettent, nous vous invitons à une réunion publique **samedi 19 septembre à 10h30 dans la salle des associations.** A cette occasion, nous vous présenterons les projets en cours et ceux à venir, et nous serons heureux de répondre à vos questions.

Nous vous y attendons nombreux, dans le respect des gestes barrières. Cet échange sera suivi d'un apéritif.

CONSEIL MUNICIPAL 2020 / 2026



Délégations

SDET (Syndicat d'Electrification du Tarn) > Jean-Yves BOYER, Pascal ROLAND

SIVOM de Dourgne > Michel ORCAN, Pascal ORBILLOT

SYNDICAT DU PAS DU SANT (adduction en eau potable) > Michel ORCAN, Pascal ORBILLOT

SIPOM DE REVEL (gestion des déchets ménagers) > Mélanie DAMIEN

PARC REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC > Jacques PASSEBOSC, Pascal ORBILLOT

Commissions communales

Finances	Pascale Vaissière	Pascal Orbillot	Caroline Cougnaud	Laetitia Rivairan Michel Orcan Laure Gleizes
Appels d'offre	Pascal Orbillot	Jean-Yves Boyer	Pascal Roland	Pascale Vaissière
Urbanisme	Michel Orcan	Pascal Roland	Jacques Passebosc	Pascal Orbillot Pascale Vaissière
Travaux / Bâtiments	Jean-Yves Boyer	Pascal Orbillot	Laetitia Rivairan	Denis Cousinier
Voirie / Réseaux	Pascal Roland	Michel Orcan	Caroline Cougnaud	Pascal Orbillot Denis Cousinier
Aide sociale	Laure Gleizes	Laetitia Rivairan	Caroline Cougnaud	
Association	Jacques Passebosc	Pascale Vaissière	Laure Gleizes	Pascal Roland
Ecole	Laetitia Rivairan	Laure Gleizes	Mélanie Damien	Pascale Vaissière
Culture / Patrimoine / Environnement	Caroline Cougnaud	Pascal Orbillot	Mélanie Damien	Laetitia Rivairan Jacques Passebosc

Responsable de la commission

Référent communication

Référent développement durable

Ma facture d'eau à Massaguel

Suite à l'obligation légale de séparer l'eau et l'assainissement au niveau du budget de la commune, la facturation adressée aux habitants a été modifiée :

>une facture de 30€ correspond à l'abonnement à l'eau potable

>une facture de 40€ correspond à l'assainissement

Les usagers ayant un assainissement individuel voient ainsi le montant de leur abonnement baisser de moitié.

Suite à une erreur de la société qui gère la facturation, certains ont reçu deux factures d'abonnement de 30€. Bien évidemment, une seule sera à régler. Prendre contact avec Mme Moyano à la mairie pour rectifier la situation.

L'eau à Massaguel

En ces temps de forte chaleur, l'importance d'un grand verre d'eau fraîche est reconnue de tous. A Massaguel, la source donne depuis toujours à la quasi-totalité des habitants une eau pure, fraîche, très peu traitée, de grande qualité et très peu chère comparée aux autres communes...

Néanmoins, si une partie du réseau d'adduction a été refaite il y a quelques années, les secteurs de la Toupinarié et de la rue du Pont ont fait régulièrement l'objet de coûteux travaux de réparation, tant leur état est vétuste. La réfection du réseau est à l'étude, ce qui permettra également de régler les problèmes de faible pression des habitations les plus élevées. Nous en profitons pour rappeler que, ainsi que le stipule le règlement communal, chaque propriétaire a la responsabilité d'installer un réducteur pression d'eau à l'entrée de son domicile afin de sécuriser l'ensemble des appareillages.

A table !

Un pique-nique improvisé ? Un goûter dans la verdure ? Juste de quoi s'asseoir pour un moment de lecture ou de jeu ? Quatre nouvelles tables de pique-nique ont été commandées par la municipalité. Deux ont déjà été installées : la première, à l'entrée du village et la seconde, sur la place.... Une table spécialement conçue pour les personnes à mobilité réduite va également être installée sur la place, sur la zone carrelée : elle permet d'installer deux fauteuils roulants ou deux chaises en bout de table. La dernière, enfin, viendra prendre place au croisement de la route des Rigous et de la route de Verdalle, comme par le passé.



L'école se modernise

Dès la rentrée 2020, les élèves de la classe des grands vont pouvoir utiliser des tablettes à l'école afin de se familiariser avec les nouvelles technologies, découvrir des logiciels inscrits au programme de l'éducation nationale et avancer le projet de création d'un sentier pédagogique dans le village.

Les élèves prennent de la hauteur !

Après une année scolaire qui s'est déroulée dans de drôles de conditions, les élèves et leurs encadrantes ont eu le plaisir de faire une sortie de fin d'année. Les contraintes liées aux transports étant incontournables, c'est à pied qu'ils se sont rendus à la Capelette admirer leur village de haut de la montagne, et surtout se retrouver pour un moment de plaisir partagé.





Remise en état du terrain de tennis

Comme l'a souligné Mr Marco dans un article récent, un groupe d'enfants de Massaguel, encadré par quelques adultes, a procédé au nettoyage et à la remise en état du terrain de tennis. S'il n'est pas neuf, il est praticable et à ce jour en libre accès. Une seule condition, respecter les lieux !!

L'élagage des arbres sous les lignes à basse et à moyenne tension

De nombreux habitants ont été confronté au problème récurrent de l'élagage sous les lignes électriques : arbres malmenés par une taille sévère en plein été, branches dans le Béal... mais au fait, que dit la loi ?

Tout propriétaire est en devoir de gérer la végétation sous les lignes électriques, selon des distances aux fils réglementaires. La plupart du temps, Enedis, fournisseur d'électricité, mandate des entreprises privées qui, avec l'accord des propriétaires, vont alors couper ce qui doit l'être. Il n'y a pas d'obligation à enlever les branches- elles appartiennent au propriétaire du terrain-, mais certains principes doivent être observés : les arbres remarquables doivent faire l'objet d'un soin particulier, et la taille devrait se faire sur les périodes qui s'y prêtent. Dans les faits, compte tenu des kilomètres à entretenir et des problèmes liés au COVID, cela n'a pas été le cas à Massaguel sur les lignes basse tension. Contactée, l'entreprise est revenue pour dégager le Béal, et a reconnu la taille contestable de certains arbres. L'expérience tend à démontrer qu'il n'est pas inutile d'être présent le jour J pour éviter les surprises.



Massaguel en terrasse

Les Massaguéolois et les Massaguéoloises ont été nombreux à répondre présents à l'invitation de Sylvie Delprat pour inaugurer la nouvelle terrasse allouée à l'épicerie, sur la place du village.

C'est la possibilité tant pour les promeneurs et les cyclistes que pour les habitants de Massaguel de se retrouver à l'ombre des platanes de la place pour un café, une glace ou une boisson fraîche, au petit déjeuner ou à l'apéritif. C'est aussi cela, la vie d'un village...

Bain de fraîcheur

Durant l'été, beaucoup de Massaguéolois ont profité de la chaussée du Sant pour se baigner. Certains ont tenté parfois des acrobaties périlleuses ! Il est normal de profiter de la rivière par ces fortes chaleurs mais nous vous rappelons que les baigneurs sont seuls responsables de leurs plongeon. Un peu de jurisprudence (extrait d'un article de l'Association des Maires du Tarn) : *dans les lieux de baignade non aménagés et non interdits les usagers se baignent en principe « à leurs risques et périls ».*

Personne ne souhaite interdire ces moments de plaisirs mais nous appelons chacun à la vigilance.



MAIRIE :

Lundi et jeudi : de 14h00 à 17h00

Mardi et vendredi : de 9h00 à 12h00

Mr le Maire reçoit sur rendez-vous en priorité le mercredi matin

Site internet : www.massaguel.fr

Tel : 05.63.50.32.98

Pour plus d'informations